© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis et allaitement

Par Profil supprimé Postée le 05/03/2014 03:52

> bonjour, je suis enceinte de 7 mois, et je ne suis pas fiere de dire que je nai pas cesser ma consommation de cannabis. je lai diminuer, jai cesser la cigarette, mais larret complet du cannabis etant beaucoup plus compliquer pour moi, je nai pas reussi a men passer definitivement. je suis actuellement a me demander si je vais allaiter, ce que je souhaite profondement, mais jai lu un peu sur le sujet et ils disent que le thc s'accumule dans le lait donc ce nest pas a conseiller. Jai dans lintention darreter definitivement apres l'accouchement, mais pour l'instant je ne me sent pas assez forte et j'ai besoin de reponses a quelques questions...J'aimerais savoir apres combien de temps le thc accumuler dans le lait disparait, car si je dois arreter avant l'accouchement pour que ma consommation ne l'atteigne pas des la premiere tetee, je ferai ce qui est en mon pouvoir pour cesser. Ou si jamais jai des petites rechutes pendant la periode d'allaitement et que je prend quelques bouffes sur le joint de mon copain, y aurait'il un danger? Devrais je attendre un certain temps pour etre sure que ce ne soit pas nocif pour l'enfant? (ex. juste apres lavoir nourri pour laisser un bon delai jusqu'a la prochaine fois). Merci de votre aide

---

Mise en ligne le 06/03/2014

Bonjour,

Le THC passe dans le lait maternel mais il existe peu de données sur les effets induits. En revanche, on sait que l'allaitement peut contribuer à favoriser le lien mère-enfant ; aussi, dans la mesure où vous souhaitez allaiter votre enfant, la consommation de cannabis n'est pas contre-indiquée.

Les études actuelles ne permettent pas de répondre à vos questions concernant le temps nécessaire à la disparition du THC accumulé dans le lait, ni les risques liés à des "rechutes" pendant la période d'allaitement.

Nous comprenons que vous avez des difficultés à arrêter votre consommation de cannabis en dépit de vos efforts en ce sens, et que vous ressentez un sentiment de culpabilité de ce fait. Vous avez cependant réduit votre consommation, ce qui est déjà important.

Il est vrai que l'exposition de l'enfant au THC in utero pourrait avoir des conséquences ; vous trouverez davantage d'informations dans le lien ci-dessous. Peut-être serait-il intéressant pour vous de vous faire aider

par des professionnels des addictions pour être soutenue dans votre diminution, et bénéficier d'un accompagnement adapté à votre situation. Pour trouver un centre spécialisé, vous pouvez contacter le service d'information sur les drogues de Montréal au numéro suivant : (514) 527-2626

Cordialement

En savoir plus :

- Les effets du cannabis sur la grossesse